



Référence : BFE-443.111-2/2/11/1/28/8/2/2

Information à la branche 11/24 : exécution des prescriptions applicables aux véhicules utilitaires lourds Introduction des prescriptions concernant les émissions de CO₂ des véhicules utilitaires lourds – n° 2

Dès le 1^{er} janvier 2025, les véhicules utilitaires lourds seront aussi soumis aux prescriptions sur les émissions de CO₂. Le 11 octobre 2024, l'OFEN a envoyé une première [information à la branche](#) à ce sujet. Dans ce deuxième courrier, vous trouverez des informations pour la connexion au portail eGovernment DETEC et le calcul des sanctions.

Services disponibles sur le portail eGovernment DETEC

Le [portail eGovernment DETEC](#) est déjà utilisé pour les prescriptions applicables aux voitures de tourisme et aux véhicules utilitaires légers. Pour les véhicules utilitaires lourds, elle sert à recenser les importateurs et les éventuelles cessions entre les importateurs. Le 25 novembre, les services suivants seront lancés pour les véhicules utilitaires lourds :

- Demande de traitement en tant que grand importateur (GI) ou groupement d'émission (GE)
- Modifier les informations sur le GI ou le GE (données de base)
- Gérer les procurations de cession

Les trois services susmentionnés sont indispensables pour que l'exécution puisse se dérouler sans problème à partir du 1^{er} janvier 2025. Tous les importateurs qui souhaitent mettre en circulation de nouveaux véhicules utilitaires lourds pour la première fois doivent s'inscrire comme importateur sur le [portail eGovernment DETEC](#), quel que soit le nombre de nouvelles immatriculations effectuées ou prévues. D'autres services seront lancés début janvier, en particulier pour l'attestation des véhicules sans réception par type. Informations à suivre.

Afin de vous faciliter la prise en main du [portail eGovernment DETEC](#), nous avons rédigé un guide en annexe, dans le mode d'emploi ci-dessous.

Calcul de la sanction

Un fichier Excel permettant de calculer une éventuelle sanction est disponible sur le site web de l'OFEN : <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/prescriptions-concernant-les-%C3%A9missions-de-co2-des-vehicules-neufs/vehicules-utilitaires-lourds.html>

Le calcul de la sanction est sans garantie, juridiquement non contraignant et fourni uniquement à titre d'information. Aucune facture n'est générée. La facturation concernant les véhicules pour 2025 sera effectuée entre janvier et juin 2026.

Contact

Toutes les informations relatives aux prescriptions concernant les émissions de CO₂ des véhicules utilitaires lourds sont disponibles sur le site web de l'OFEN :

<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/prescriptions-concernant-les-%C3%A9missions-de-co2-des-vehicules-neufs/vehicules-utilitaires-lourds.html>

Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse mail suivante : co2-auto@bfe.admin.ch

En outre, les spécialistes compétents sont joignables au numéro de téléphone central suivant : +41 58 464 54 40.





Référence: BFE-443.111-2/2/1/1/1/28/8/2/2

Mode d'emploi pour l'utilisation du portail

Étape 1 : s'identifier sur le portail du DETEC

Important : si vous disposez déjà d'un identifiant eIAM pour accéder au serveur Sharepoint, vous pouvez passer directement à l'étape 2.

Le portail eGovernment DETEC centralise les prestations de cyberadministration du DETEC destinées à la population, aux entreprises et autres organisations. Il regroupe des services en ligne qui permettent d'effectuer des démarches administratives en toute simplicité, en tout temps et en tout lieu.

Pour accéder au [portail eGovernment DETEC](#), créez tout d'abord un identifiant via le système de gestion des accès de la Confédération eIAM. La vidéo suivante vous montre comment faire :

[Comment m'enregistrer et me connecter sur le portail eGovernment DETEC ?](#)

Une fois l'identifiant créé, vous recevrez une confirmation de votre inscription par courriel.

Étape 2 : créer et administrer une organisation

Avec votre identifiant eIAM, connectez-vous au portail eGovernment DETEC :

<https://www.uvek.egov.swiss/fr/cataloguedesservices>

Cliquez sur « Mon organisation » pour accéder au catalogue des services de la plateforme :



Sous « Créer une organisation », cliquez sur « Lancer le service » :



Référence: BFE-443.111-2/2/1/1/1/28/8/2/2

The screenshot shows the 'Meine Organisation' section of the eGovernment UVEK portal. At the top, there is a navigation bar with 'Servicekatalog', 'Geschäftsfälle', 'Favoriten', 'Nachrichten', 'Aufgaben', and 'Meine Organisation'. Below this, the main heading is 'Meine Organisation'. A sub-heading reads 'Verwalten Sie Ihre Stammdaten digital. [Haben Sie Fragen dazu?](#)'. There are four service cards arranged horizontally. The first card, 'Organisation anlegen', has a red box around its 'Zum Service' button, with a red arrow pointing to it. The other three cards ('Organisationsdaten bearbeiten', 'Organisationsrechte verwalten', and 'Organisationsrechte beantragen') also have 'Zum Service' buttons, but they are not highlighted.

Suivez les différentes étapes qui s'afficheront à l'écran. À la fin du processus, vous recevrez un courriel de confirmation listant les données de l'organisation que vous aurez créée.

Les autres services du menu vous permettent d'administrer votre organisation de manière autonome. Vous pouvez modifier les données de l'organisation ainsi que gérer et demander des droits organisationnels :

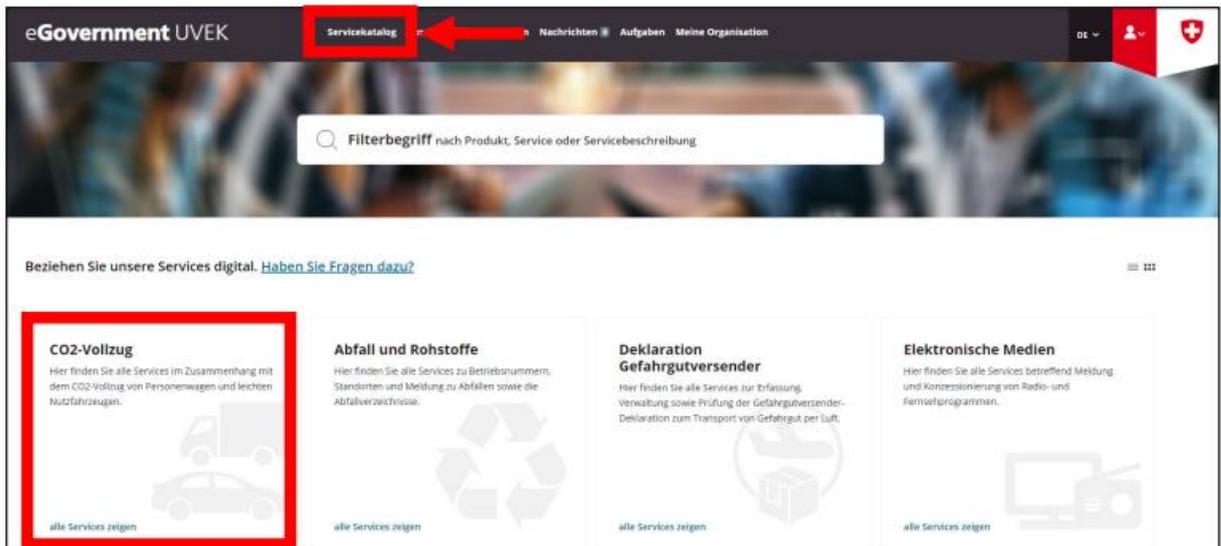
This screenshot is similar to the previous one, showing the 'Meine Organisation' page. In this version, the 'Organisation anlegen' card is not highlighted. Instead, the three subsequent cards ('Organisationsdaten bearbeiten', 'Organisationsrechte verwalten', and 'Organisationsrechte beantragen') are each enclosed in a red rectangular box, indicating they are the focus of the next step.

Étape 3 : soumettre une demande de traitement en tant que GI

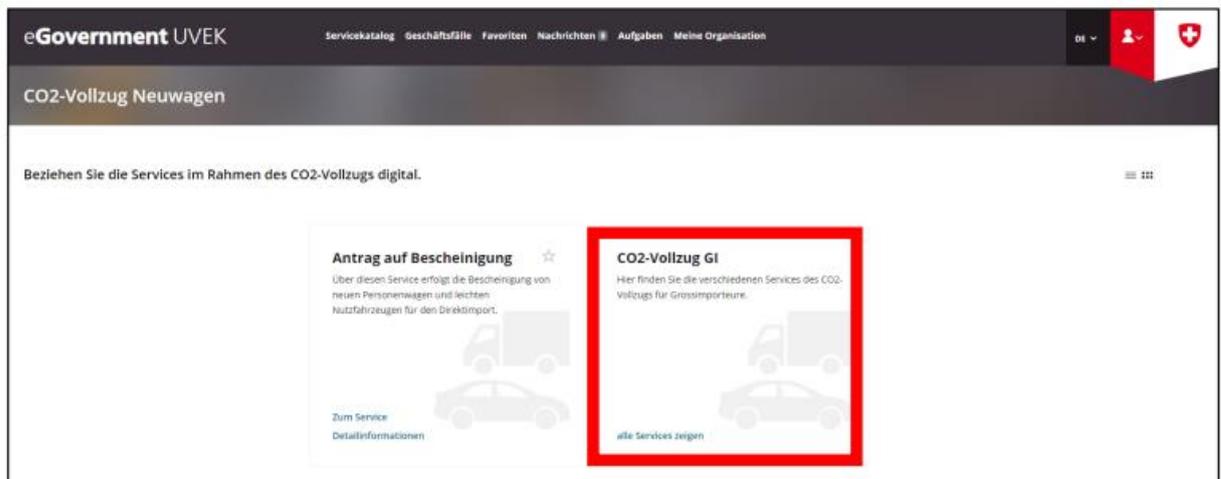
Revenez à la page « Catalogue des services ». Vous y trouverez la vignette « Prescriptions émissions CO₂ véhicules neufs » :



Référence: BFE-443.111-2/2/1/1/1/28/8/2/2



Cliquez sur « Afficher tous les services ». Dans la vignette « Prescriptions CO₂ pour grands importateurs », sélectionnez « Afficher tous les services » :



Dans la vignette « Demande de traitement en tant que GI ou GE », cliquez sur « Lancer le service » :



Référence: BFE-443.111-2/2/1/1/1/28/8/2/2

The screenshot shows the 'eGovernment UVEK' portal. At the top, there are navigation links: 'Servicekatalog', 'Geschäftsfälle', 'Favoriten', 'Nachrichten', 'Aufgaben', and 'Meine Organisation'. The main heading is 'CO2-Vollzug für Grossimporteure'. Below this, a sub-heading reads: 'Beziehen Sie die Services im Rahmen des CO2-Vollzugs von Personenwagen und leichten Nutzfahrzeugen digital.' There are six service cards displayed in a grid. The second card in the first row, 'Antrag auf Behandlung als GI oder EG', is highlighted with a red border. This card contains the text: 'Über diesen Service erfolgt die Anmeldeung als Grossimporteur (GI) oder als Emissionsgemeinschaft (EG)'. Other cards include 'Abtretungen auswerten', 'Abtretungsmeldung', 'Angaben zu GI oder EG bearbeiten', 'Abtretungsmeldungen mit Excel', and 'Abtretungsvollmachten verwalten'.

Suivez les étapes qui vous seront présentées pour réaliser votre demande de traitement en tant que GI.

À la fin de la procédure, vous recevrez un courriel de confirmation.

Étape 4 : soumettre une demande de traitement en tant que GE

L'étape 4 est nécessaire uniquement si la demande concerne un groupement d'émission.

Tous les importateurs (grands, petits et importateurs privés) peuvent former un GE. Un GE peut être conclu pour une durée d'un à cinq ans.

Revenez à la page « Catalogue des services ». Vous y trouverez la vignette « Prescriptions émissions CO₂ véhicules neufs » :

The screenshot shows the 'Servicekatalog' page on the eGovernment UVEK portal. A red arrow points to the 'Servicekatalog' link in the top navigation bar. Below the navigation bar is a search bar with the placeholder text 'Filterbegriff nach Produkt, Service oder Servicebeschreibung'. The main heading is 'Beziehen Sie unsere Services digital. Haben Sie Fragen dazu?'. There are four service cards displayed in a grid. The first card, 'CO2-Vollzug', is highlighted with a red border. This card contains the text: 'Hier finden Sie alle Services im Zusammenhang mit dem CO2-Vollzug von Personenwagen und leichten Nutzfahrzeugen.' Other cards include 'Abfall und Rohstoffe', 'Deklaration Gefahrgutversender', and 'Elektronische Medien'.

Cliquez sur « Afficher tous les services ». Dans la vignette « Prescriptions CO₂ pour grands importateurs », sélectionnez « Afficher tous les services » :



Référence: BFE-443.111-2/2/1/1/1/28/8/2/2

The screenshot shows the 'eGovernment UVEK' interface. At the top, there is a navigation bar with 'Servicekatalog', 'Geschäftsfälle', 'Favoriten', 'Nachrichten', 'Aufgaben', and 'Meine Organisation'. The main header is 'CO2-Vollzug Neuwagen'. Below it, a sub-header reads 'Beziehen Sie die Services im Rahmen des CO2-Vollzugs digital.' There are two service cards: 'Antrag auf Bescheinigung' and 'CO2-Vollzug GI'. The 'CO2-Vollzug GI' card is highlighted with a red border. It contains the text: 'Hier finden Sie die verschiedenen Services des CO2-Vollzugs für Grossimporteure.' Below the card, there is a link 'alle Services zeigen'.

Dans la vignette « Demande de traitement en tant que GI ou GE », cliquez sur « Lancer le service » :

The screenshot shows the 'eGovernment UVEK' interface. At the top, there is a navigation bar with 'Servicekatalog', 'Geschäftsfälle', 'Favoriten', 'Nachrichten', 'Aufgaben', and 'Meine Organisation'. The main header is 'CO2-Vollzug für Grossimporteure'. Below it, a sub-header reads 'Beziehen Sie die Services im Rahmen des CO2-Vollzugs von Personenwagen und leichten Nutzfahrzeugen digital.' There are six service cards: 'Abtretungen auswerten', 'Antrag auf Behandlung als GI oder EG', 'Abtretungsmeldung', 'Angaben zu GI oder EG bearbeiten', 'Abtretungsmeldungen mit Excel', and 'Abtretungsvollmachten verwalten'. The 'Antrag auf Behandlung als GI oder EG' card is highlighted with a red border. It contains the text: 'Über diesen Service erfolgt die Anmeldung als Grossimporteur (GI) oder als Emissionsgemeinschaft (EG).' Below the card, there is a link 'Zum Service' and 'Detailinformationen'.

Suivez les étapes qui vous seront présentées pour réaliser votre demande de traitement en tant que GE. À la fin de la procédure, vous recevrez un courriel de confirmation.

Étape 5 : modifier les données sur les GI ou les GE

Les données relatives à l'organisation (GI ou GE) doivent être tenues à jour en tout temps. L'organisation peut modifier elle-même ses données à tout moment via le service de modification des données sur les GI ou les GE. Revenez à la vignette « Prescriptions CO₂ pour grands importateurs » et dans la vignette « Modifier les informations sur le GI ou le GE », sélectionnez « Lancer le service ».



Référence: BFE-443.111-2/2/1/1/1/28/8/2/2

The screenshot shows the eGovernment UVEK interface. The top navigation bar includes 'Servicekatalog', 'Geschäftsfälle', 'Favoriten', 'Nachrichten', 'Aufgaben', and 'Meine Organisation'. The main content area is titled 'CO2-Vollzug für Grossimporteure' and contains several service cards. The card 'Angaben zu GI oder EG bearbeiten' is highlighted with a red border. It includes the text: 'Mit diesem Service können Sie die Angaben Ihrer Organisation bearbeiten. Die Angaben können jederzeit angepasst werden und sollten daher aktuell gehalten werden.'

Suivez les étapes qui vous seront indiquées. Une fois les modifications apportées, vous recevrez un courriel confirmant le traitement de vos données.

Étape 6 : gérer les procurations de cession

Ce service permet de modifier les procurations de cession de l'organisation. Vous pouvez attribuer des procurations de cession ou les révoquer. Dans la vignette « Gérer les procurations de cession », cliquez sur « Lancer le service ».

The screenshot shows the eGovernment UVEK interface. The top navigation bar is the same as in the previous image. The main content area is titled 'CO2-Vollzug für Grossimporteure'. The card 'Abtretungsvollmachten verwalten' is highlighted with a red border. It includes the text: 'Mit diesem Service können Sie die Abtretungsvollmachten Ihrer Organisation verwalten. Abtretungsvollmachten können erteilt oder wieder gelöscht werden.'

Important : les points suivants sont à prendre en compte pour l'octroi de procurations de cession à d'autres GI.

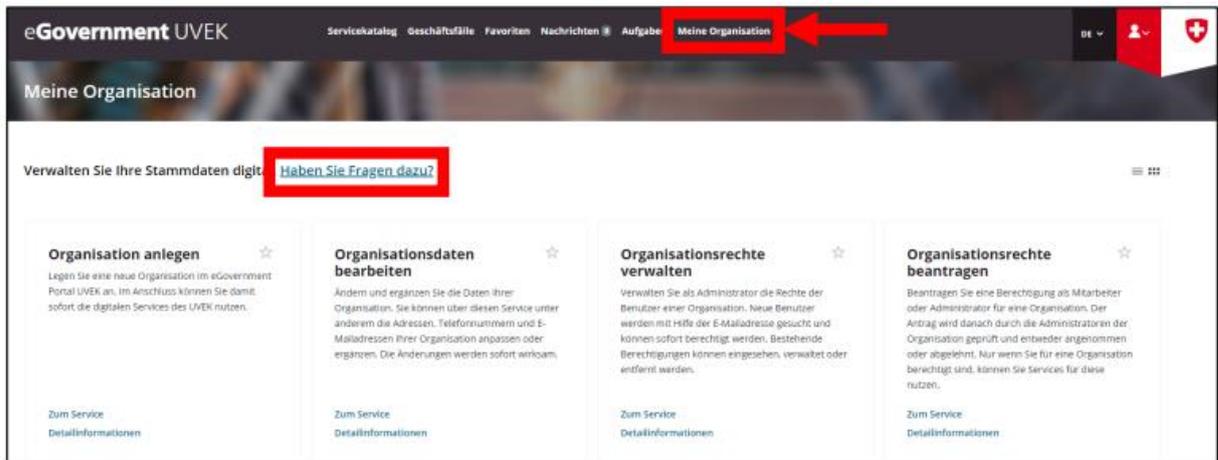


Référence: BFE-443.111-2/2/1/1/1/28/8/2/2

- L'importateur devant recevoir la procuration doit disposer d'un code GI. Il doit donc lui aussi être inscrit en tant que GI dans le portail eGovernment DETEC.

Informations supplémentaires

Vous trouverez des informations supplémentaires sur le portail eGovernment DETEC et les services proposés sous « Mon organisation », à la rubrique « Avez-vous des questions à ce sujet ? » :



De plus amples renseignements sur les différents services sont présentés dans leurs vignettes respectives, sous « Informations détaillées » :

